

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 1 juillet 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-07-01-40 | Personnel CCAS - Convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux au CCAS**

**Rapporteur** Moyses Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 6

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet, À , le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses , Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyses , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Monsieur Jacques Dutheil.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Monsieur Francis Schilliger.

**Vu :**

- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-2, L442-1 à L.442-9, L.511-6 à L.511-8, L512-22, L512-28, L.813-1, L.826-1 à L.826-5
- Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Le projet de convention de mise à disposition avec la ville de Saint Etienne du Rouvray figurant en annexe à la présente délibération ;
- L'avis du comité social territorial du 12 juin 2025,
- L'accord des fonctionnaires concernés,

**Considérant :**

- Les besoins des services,

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de mise à disposition figurant en annexe à la présente délibération pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2028.

**Précise que :**

- Les dépenses sont inscrites au budget de la Ville prévu à cet effet.

**Résultat du vote :**

Par : 14 voix pour

2 "ne prend pas part au vote"

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/07/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250701-2025-07-01-40-DE

Publié ou notifié le : 24 JUIL. 2025